

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018

**RAPPORT ANNUEL SUR
LE SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS**

SMICTOM
CENTRE ILLE & VILAINE OUEST

TRIER
RÉDUIRE
INNOVER

SOMMAIRE

PARTIE I : PRESENTATION GENERALE	3
A - Le territoire	4
B - Les actions marquantes en 2018	5
C - Les services apportés aux habitants	6
D - La Redevance Incitative	11
E - Le traitement des déchets	12
F - Les moyens humains	15
PARTIE II : INDICATEURS TECHNIQUES	16
A - Les collectes	17
B - Le traitement des déchets	23
PARTIE III : INDICATEURS FINANCIERS	26
A - Les modalités d'exploitation	27
B - Les tarifications	29
C - Le compte administratif 2018	32
PARTIE IV : COMMUNICATION ET PRÉVENTION	37
A - La communication	38
B - La prévention	39
PERSPECTIVES 2019	43
CONCLUSION	44
GLOSSAIRE	45

Partie I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A – LE TERRITOIRE

B – LES ACTIONS
MARQUANTES EN 2018

C – LES SERVICES APPORTÉS
AUX HABITANTS

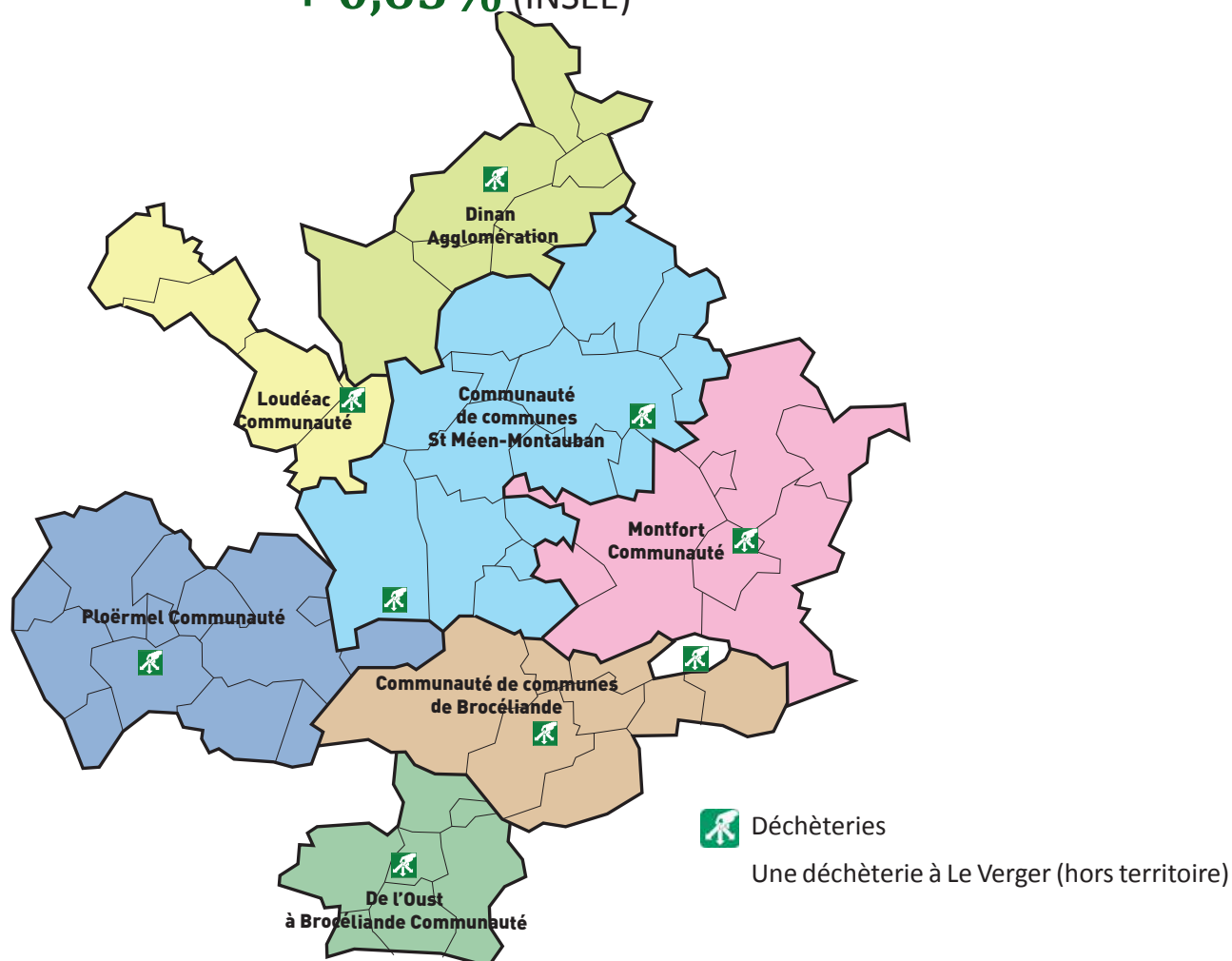
D – LA REDEVANCE INCITATIVE

E – LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS

F – LES MOYENS HUMAINS

A - LE TERRITOIRE

64 communes **100 505 habitants** **1 528,25 km²**
+ 0,65% (INSEE)



La compétence Déchets est déléguée au SMICTOM Centre Ouest par 7 Communautés de Communes.

Les équipements de collecte et de traitement :

9 déchèteries

1 Unité de Valorisation Organique

1 Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

1 Installation de Stockage de Déchets Inertes

2 centres de stockage réhabilités

B - LES ACTIONS MARQUANTES EN 2018



Juin

Inauguration de la zone humide de Breteil

Juin

Clôture des procédures judiciaires liées à la création et à l'exploitation de l'UVO et des procédures liées à la Redevance Incitative

Juin

Ecosystèmes remet au SMICTOM Centre Ouest un prix en tant que lauréat «site vitrine» pour le CAV de Breteil



Juillet

Communication sur le tri des textiles et du verre sur 3 bennes de collecte



Octobre

Mise en place du tri des meubles à la déchèterie de Plélan le Grand et de Porcaro



Novembre

Participation à la SERD (Semaine Européenne de la Réduction de Déchets)

C - LES SERVICES APPORTÉS AUX HABITANTS

1 Mise à disposition de conteneurs

La livraison, la mise à disposition, les échanges et les réparations des bacs sont assurés par les services du SMICTOM Centre Ouest.



Ordures ménagères non recyclables : les usagers disposent d'un bac individuel à couvercle vert disponible en modèle 80 litres, 120 litres, 180 litres, 240 litres, 340 litres et 660 litres. Le modèle 80 litres est uniquement réservé aux foyers composés d'une personne. Pour les autres foyers, les services du SMICTOM Centre Ouest préconisent un modèle en fonction du nombre de personnes dans le foyer.

Les bacs verts sont munis d'une puce d'identification électronique. Cette puce est reconnue par un lecteur situé sur la benne de collecte. Chaque vidage du bac vert est comptabilisé et transmis à un fichier informatique aux services du SMICTOM Centre Ouest.



Emballages et papiers recyclables : les usagers disposent d'un bac individuel à couvercle jaune disponible en modèle 120 litres, 240 litres, 340 litres et 770 litres. Ce bac est destiné aux emballages recyclables (emballages en acier et en aluminium, briques alimentaires, petits cartons, bouteilles et flacons en plastique) et aux papiers recyclables (journaux, magazines, publicités, ...).

2 Collecte des ordures ménagères, des emballages et des papiers recyclables et tri

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

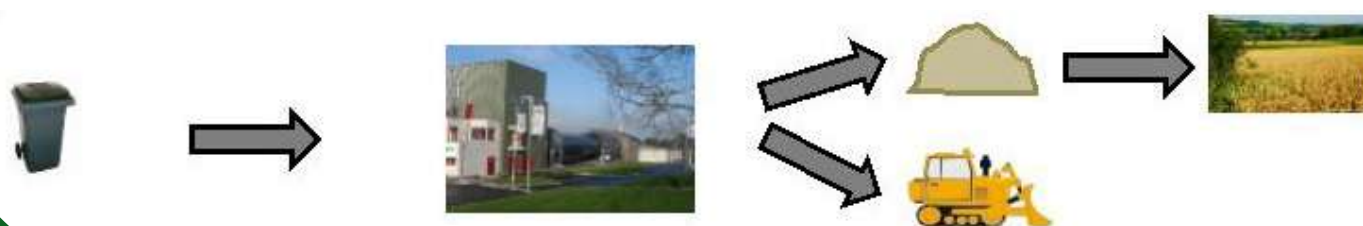
La collecte est réalisée une fois par semaine dans toutes les communes du Syndicat.

40 tournées sont effectuées chaque semaine pour collecter l'ensemble des bourgs et des campagnes. Elles démarrent depuis le siège de l'exploitant.

Les ordures ménagères sont déchargées à l'Unité de Valorisation Organique (UVO) du SMICTOM Centre Ouest, située au lieu-dit Point Clos à Gaël.

Cette installation produit, à partir de nos ordures ménagères, un compost à la norme NFU 44051 destiné au monde agricole.

Les refus, issus du process, sont stockés dans l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux attenante à l'UVO.



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS RECYCLABLES

La collecte sélective des bacs jaunes est réalisée toutes les 2 semaines sur chaque commune du Syndicat. Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte et tri des emballages et papiers recyclables, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2018, une réorganisation des tournées a été effectuée.

Ainsi, 24 tournées sont effectuées chaque semaine.

Une fois collectés, les emballages et les papiers recyclables sont envoyés au centre de tri «Tri Centre Bretagne Théaud» situé à Gaël.

Le centre de tri est une installation chargée de séparer les différents matériaux déposés dans les bacs jaunes, d'enlever les erreurs de tri, et de conditionner les matériaux par catégorie pour le transport.

Les différents matériaux conditionnés sont acheminés vers les usines de recyclage, le transport étant pris en charge financièrement par les recycleurs des emballages et des papiers.

Chaque emballage et papier déposé dans les bacs jaunes retrouvera une seconde vie grâce au recyclage.



LES SOUTIENS FINANCIERS DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS RECYCLABLES

Le Contrat Programme de Durée, signé avec la société Eco-Emballages, est arrivé à échéance le 31 décembre 2017. Au cours de cette année 2018, Eco-Emballages et Eco Folio (Eco-organisme en charge des papiers non assimilés) ont fusionné et la nouvelle entité se nomme désormais CITEO.

La société CITEO bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

Un nouveau barème de soutiens financiers est donc en application à compter du 1^{er} janvier 2018 pour les papiers et les emballages ménagers.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Comité Syndical décide d'approuver le Contrat pour l'Action et la Performance ou CAP 2022 proposé par CITEO, au titre de la filière papiers non assimilés et au titre de la filière emballages ménagers, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

LA REPRISE ET LA VENTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS RECYCLABLES

Les contrats de reprise des emballages et papiers recyclables prenaient fin le 31 décembre 2017.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le Comité Syndical décide de retenir les options de garantie de reprise pour les emballages plastique, les emballages en verre, et les briques alimentaires.

Pour les autres matériaux, un groupement de vente de matériaux est établi entre le SMICTOM et la société SPHERE d'Avranches pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2018, LES REPRENEURS DES EMBALLAGES ET PAPIERS RECYCLABLES SONT LES SUIVANTS

- **Les briques alimentaires**

ESSITY OPERATION FRANCE, 27400 HONDOUVILLE

- **Les cartonnettes et cartons déchèteries**

SPHERE, Rue des Grèves 50307 AVRANCHES

- **L'acier**

SPHERE, Rue des Grèves 50307 AVRANCHES



- **Les bouteilles et flacons en plastique**

La filière de recyclage VALORPLAST désigne les usines de recyclage.

- **L'aluminium**

SPHERE, Rue des Grèves 50307 AVRANCHES

- **Le papier**

SPHERE, Rue des Grèves 50307 AVRANCHES

NB : Collecte des papiers en apport volontaire

Des colonnes sont également disposées dans les déchèteries du SMICTOM Centre Ouest pour collecter les papiers en apport volontaire. Celles-ci sont vidées une fois par mois avec un camion équipé d'une grue.

De même, pour des associations qui souhaitent organiser une collecte de papiers, une convention est passée avec le Syndicat.

Le SMICTOM Centre Ouest prend en charge la pose et l'évacuation de la benne à papiers et les frais correspondant au pesage, stockage, rechargement des matériaux au centre de tri.

Il verse un soutien de 80 €/tonne de papiers collectés et triés, à l'Association locale (à but non lucratif) qui fait la demande d'une collecte. En cas de mauvais tri, le versement est de 50 €/tonne (collecte déclassée).

LES EMBALLAGES EN VERRE RECYCLABLE

La collecte du verre existe sur le Syndicat depuis 1987.

Cette collecte est réalisée en apport volontaire à l'aide de colonnes de 2,5 et 4 m³ placées de façon régulière sur l'ensemble du territoire. L'implantation des colonnes est définie en concertation avec les mairies.

Le vidage des colonnes a lieu tous les quinze jours.

Les emballages en verre sont déchargés dans un silo attenant à l'UVO du SMICTOM Centre Ouest, puis rechargés en semi-remorque pour être transportés jusqu'à l'usine de recyclage.

Le transport est pris en charge financièrement par le repreneur O-I MANUFACTURING France, usine BSN de Vayres (33) ou usine de Reims (51). Le contrat a été renouvelé le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 5 ans.

Les emballages en verre sont recyclables à l'infini et sont transformés en bouteilles en verre.



③ Collecte des déchets professionnels

Les déchets assimilables aux ordures ménagères, produits par les professionnels (artisans et commerçants), qui souhaitent bénéficier du service, sont collectés dans le cadre de la collecte des déchets résiduels.

Ces professionnels «Gros Producteurs» entrant dans cette catégorie, sont dans l'obligation de s'équiper de bacs de contenance suffisante et sont soumis à une Redevance Incitative dont le montant est fonction du volume du bac vert collecté et du nombre de levées de ce ou de ces bacs avec un forfait minimum de 36 levées dans l'année.

Un contrat «Gros Producteur» est émis par le Syndicat pour chaque professionnel concerné et rappelle le volume du ou des bacs collectés.

Chaque contrat est visé par le professionnel et le SMICTOM Centre Ouest.

Les professionnels peuvent être équipés gratuitement de bacs de collecte sélective afin de réduire leur volume de déchets. Un contrat est également signé.

4 Les déchèteries

Le Syndicat est propriétaire de 9 déchèteries réparties sur son territoire : Caulnes, Loscouët-sur-Meu (22), Gaël, Le Verger, Montauban-de-Bretagne, Breteil, Plélan-le-Grand (35), Porcaro et Guilliers (56).

ETUDE DE BRUITS

Dans le cadre de l'arrêté du 26 mars 2012, une campagne de mesures du bruit doit être réalisée tous les 3 ans sur chacune des déchèteries. Les mesures concernent les déchèteries de Caulnes, Guilliers, Loscouët sur Meu, Le Verger, Montauban de Bretagne, Plélan le Gd.

Suite à la décision du Bureau, le cabinet CBTP de Noyal sur Vilaine a réalisé les mesures en mars- avril. L'ensemble des mesures réalisées sont conformes à la réglementation applicable.

ANCIENNE DÉCHÈTERIE DE MONTFORT-SUR-MEU

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne déchèterie, sise « Les Tardivières » à Montfort-sur-Meu, le cabinet d'Etudes a identifié 2 zones à excaver, avec envoi de la terre sur l'ISDND de Gaël.

Par décision du Bureau, l'entreprise LORANDEL TP de Bédée a été retenue pour la réalisation des travaux. Le coût total de remise en état de la déchèterie est de 9 853 € H.T.

CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE

Dans le cadre de la construction du Centre d'Apport Volontaire de Breteil, l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter ce site demandait la construction d'une zone humide compensatoire. Cette zone humide a été réalisée en 2017. Elle se situe sur la commune de Breteil en bordure du cours d'eau du Meu.

Les travaux ont consisté en la création d'une prairie humide par décaissement du terrain naturel, réalisation d'un talus, aménagement de la zone, abaissement de la berge du Meu, réalisation d'une passerelle, suppression du busage existant avec déviation des écoulements vers le site de compensation, le tout sur une surface de 5 400 m².

Un contrôle de ces travaux a été effectué par le service Eau et Biodiversité de la DDTM. Par courrier du 26 février 2018, ce service a indiqué que le contrôle était conforme à l'arrêté d'autorisation délivré.

AMÉNAGEMENTS DE LA DÉCHÈTERIE DE PORCARO

Le SMICTOM Centre Ouest souhaite réaménager la déchèterie de Porcaro avec création d'une plateforme déchets verts permettant d'améliorer l'accueil des usagers sur ce site. Le cabinet ATEC Ouest de Pacé a été retenu comme maître d'œuvre.

L'arrêté ministériel modifiant la nomenclature ICPE, en particulier pour les rubriques 2710-2 et 2791, simplifiant ainsi les démarches administratives, est paru en juillet 2018.

Le dossier de déclaration a été déposé en fin d'année auprès des services de la DDTM-DREAL du Morbihan. Le délai d'instruction est de 5 mois.

CONVENTION ECODDS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

Le SMICTOM Centre-Ouest a signé, en 2013, une convention pour la reprise des Déchets Diffus Spécifiques avec l'éco-organisme ECO DDS. Le renouvellement de l'agrément de la société ECO DDS date du 28 décembre 2017 et les soutiens financiers ont été revalorisés.

Par délibération en date du 17 avril 2018, le Comité Syndical approuve la convention avec l'éco-organisme ECO DDS, ayant pour objet la collecte et le traitement des Déchets Diffus Spécifiques déposés en déchèteries.

LA COLLECTE DE L'AMIANTE

L'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le Centre d'Apport Volontaire de Breteil prévoit la collecte de l'Amiante sur ce site sous conditions. Ce service est destiné aux particuliers résidant sur le territoire du SMICTOM de façon permanente ou secondaire.

La collecte est limitée à 10 tôles de dimension maximale de 2 mètres x 1 mètre et/ou 4 sacs pour le stockage de déchets de petite dimension (ex : ardoises). Les usagers doivent préalablement s'inscrire au SMICTOM, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Un courrier de confirmation leur précisant la date et l'heure de dépôt au Centre d'Apport Volontaire de Breteil leur est ensuite transmis.

Les collectes ont eu lieu le 5 juin et le 4 décembre 2018.

LA COLLECTE DU MOBILIER

Le SMICTOM a signé une convention avec l'Eco-Organisme Ecomobilier en 2014. L'agrément d'Eco Mobilier, portant sur la période 2013-2017, a expiré le 31 décembre 2017.

Par délibération en date du 21 décembre 2017, le contrat de collecte du mobilier avec l'éco-organisme ECO MOBILIER a été prolongé jusqu'au 30 juin 2018, dans l'attente du nouvel agrément de l'éco-organisme. Faute d'accord entre l'Eco-Organisme et les pouvoirs publics, et afin d'assurer une continuité du service, Eco-Mobilier propose de signer un contrat pour l'année 2018. Ce contrat transitoire permet de poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries non équipées, de collecter les déchèteries équipées et de bénéficier des soutiens financiers. Par délibération du 26 juin 2018, le Comité Syndical décide de passer un avenant au contrat Eco-Mobilier, pour l'année 2018, dans l'attente d'un nouvel agrément. Les sites de Plélan le Grand et Porcaro ont été équipés en 2018.

COLLECTE DES D3E

Site vitrine :

Fin 2017, OCAD3E avait fait part de l'éligibilité du CAV de Breteil au programme des sites vitrines. Ce programme est destiné à promouvoir les bonnes pratiques relatives à la lutte contre le vol, le pillage des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques. Le SMICTOM avait répondu favorablement à l'inscription de cette installation au programme OCAD3E. L'éco-organisme a procédé à une inspection du site courant janvier 2018. Par courrier du 15 mai dernier, OCAD3E informe le Syndicat que le CAV fait partie des 17 lauréats retenus parmi 82 sites candidats en France.

Massification des Hors froids sur le CAV de Breteil :

Afin d'optimiser les évacuations des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques « hors froid » (gazinière, lave-linge, ...) sur le Centre d'Apport Volontaire de Breteil, et suite aux préconisations d'ECO SYSTEMES, un caisson dédié spécifiquement à la réception de ce matériel a été mis en place à côté du caisson PAM (Petits Appareils en Mélange) déjà présent.

Fusions d'Ecosystèmes et Recylum :

ECO SYSTEMES est l'éco-organisme chargé de la collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. RECYLUM est, quant à lui, l'éco-organisme chargé de la collecte des ampoules et néons. Ces deux sociétés se sont rapprochées pour créer une nouvelle entité : la société ESR.

Au 1^{er} janvier 2018, ECO SYSTEMES et RECYLUM ont été absorbés par ESR. Le SMICTOM Centre-Ouest a signé une convention avec chacune des 2 sociétés prenant effet le 1^{er} janvier 2015. Celles-ci seront transférées automatiquement à la société ESR qui deviendra le co-contractant.

D - LA REDEVANCE INCITATIVE

Afin de répondre aux préconisations de la loi issue du Grenelle de l'environnement en 2009, et pour instaurer une facturation au plus juste du service d'enlèvement des déchets, les élus du SMICTOM ont décidé de mettre en place la Redevance Incitative.

La Redevance Incitative permet de financer la totalité des charges du Syndicat (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, traitement des déchets, etc.).

Basé sur le nombre de levées du bac vert et le volume du bac vert mis à disposition de chaque foyer, ce nouveau mode de facturation est mis en application depuis le 1^{er} janvier 2015.



La facture se décompose de la façon suivante :

- L'abonnement au service : Obligatoire et dû pour chaque bac vert ; le prix de l'abonnement est identique pour tous les usagers, quelle que soit la taille du bac.
- Le forfait : Obligatoire et dû pour chaque bac vert. Le prix du forfait dépend de la taille de ce dernier. Il correspond au coût de 18 vidages du bac par an.
- La part variable : Chaque vidage au-delà de 18 levées donne lieu à un supplément, dont le prix dépend de la taille du bac.

Dans le cadre du dispositif de Redevance Incitative en place, plusieurs recours d'usagers ont eu lieu. A date du 31 décembre 2018, l'ensemble des procédures en cours a été soldé sans qu'aucune condamnation ne soit prononcée à l'encontre du SMICTOM.

E - LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1 L'Unité de Valorisation Organique et l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Gaël

PRÉSENTATION

L'Unité de Valorisation Organique (UVO) reçoit les ordures ménagères collectées sur le territoire du Syndicat depuis le 22 juin 2015. Elle est certifiée depuis mai 2016, ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001 (norme sécurité). Cette installation permet d'extraire la part biodégradable des ordures ménagères afin de fabriquer un compost conforme à la norme NFU 44051 destiné au milieu agricole.



CONVENTION DE COOPÉRATION

L'arrêté d'autorisation d'exploiter l'UVO, prévoit, en son article 1.2.3. « Origine géographique des déchets : que les déchets admis sur le site proviennent du territoire du SMICTOM Centre-Ouest ». Toutefois, dans le cadre d'échange de déchets en quantité et qualité équivalentes avec une collectivité voisine, des déchets pourront être acceptés sous réserve que l'opération soit portée avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation ».

Le Syndicat Mixte « SMPRB (Syndicat Mixte des Pays de la Rance et de la Baie) de Dinan » demande au SMICTOM Centre-Ouest la possibilité de traiter quelques tonnes de déchets ménagers par an à l'UVO de Gaël (à l'identique du Syndicat KERVAL cf. rapport 2017). Le SMPRB est limitrophe du SMICTOM Centre-Ouest.

Une convention de coopération, validée par l'inspecteur des installations classées, est établie entre les 2 collectivités et repose sur un échange de tonnage :

- l'UVO de Gaël traitera les déchets ménagers en provenance du SMICTOM Ille et Rance (adhérent au SMPRB).
- l'usine d'incinération de Taden traitera les refus de compostage de l'UVO de Gaël.
- Le transport des déchets sera effectué et pris en charge intégralement par le SMICTOM d'Ille et Rance.
- Les échanges de déchets se font dans une proportion d'un pour un : une tonne d'ordures ménagères reçue pour une tonne de refus de compostage expédiée.
- La convention portera sur une durée de 6 mois renouvelable 3 fois. Elle est adoptée par délibération en date du 17 avril 2018.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), attenante à l'Unité de Valorisation Organique, reçoit les déchets non recyclables issus des déchèteries depuis le 1^{er} octobre 2015, ainsi que les refus produits par le process de l'UVO.

L'alvéole 2 du casier 1 est en cours d'exploitation.

Le casier 1 comprend 6 alvéoles construites au fur et à mesure.



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ISDND

Afin de poursuivre l'exploitation de l'ISDND, un appel d'offres a été lancé pour la construction de l'alvéole 3 et la réhabilitation de l'alvéole 1, qui est remplie. Les travaux ont démarré le 16 octobre 2017.

L'ISDND a fait l'objet d'un contrôle de l'Inspection des installations classées le 5 juillet 2018.

L'Inspecteur, par courrier du 10 juillet 2018, a émis les observations suivantes :

– L'exploitant fera confirmer par un courrier officiel de TECHNILAB (cabinet de contrôle externe) les différents éléments transmis par voie électronique le 6 juillet 2018, à savoir la bonne transmission et la bonne mise en œuvre des préconisations de l'organisme tiers par les intervenants.

– Conformément à l'article R181-45 du code de l'environnement, l'exploitant, s'il souhaite un réexamen de la valeur limite d'émission du SO₂ dans les gaz de combustion de la torchère, devra en faire la demande au préfet avec l'ensemble des éléments d'appréciation nécessaire.

Le SMICTOM a répondu à ces remarques, par courrier du 8 août 2018.

Les travaux susvisés sont achevés.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques va être lancé à Point-Clos en Gaël par la société ARMORGREEN. Un courrier a été transmis aux services de la DREAL aux fins de solliciter leur avis sur une demande de modification d'exploitation. Ceux-ci indiquent qu'aucun obstacle de principe n'a été relevé.

UNE COMMISSION DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

Une Commission de Suivi et de Surveillance est constituée. Elle a pour objet de promouvoir l'information du public sur les problèmes posés par la gestion des déchets dans sa zone géographique de compétence. La composition de cette commission est arrêtée par arrêté préfectoral. Elle est présidée par le Préfet et est composée de 5 collèges comprenant chacun 3 titulaires et 3 suppléants :

- Des représentants des administrations publiques (DREAL, ARS, ...)
- De l'exploitant (SMICTOM Centre Ouest)
- Des collectivités territoriales (mairie de Gaël, Communautés de communes du territoire, Conseil Départemental)
- Des associations de protection de l'environnement (2 riverains, Eaux et Rivières)
- Des salariés de l'exploitation

Madame la Préfète a réuni cette commission en décembre 2018.

PROCÉDURES JUDICIAIRES

Suite à la requête des associations ASSURE et ASB, des communes de GAEL et CONCORET demandant l'annulation de l'Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'Unité de Valorisation Organique et l'ISDND de Gaël, le Tribunal Administratif de Rennes, en son jugement du 24 juin 2016, a pris acte du désistement de la mairie de Gaël, rejeté la requête de la commune de Concoret, de l'association ASSURE et de l'association Sauvegarde de Brocéliande, et mis à la charge des requérants la somme de 1 500 € au titre des frais exposés par le SMICTOM.

Par requête déposée le 23 août 2016 auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes, les associations ASSURE et ASB ont fait appel du jugement du Tribunal Administratif.

L'audience était fixée au 14 mai 2018. Ces 2 associations ont déposé le 10 mai un mémoire en désistement de cette instance. En son arrêt du 28 mai 2018, la Cour Administrative d'Appel :

- a pris acte du désistement des Associations ASSURE et ASB,
- en application de l'article L.761-1 du code de justice administrative, condamne les associations à verser la somme de 2 500,00 € au SMICTOM Centre-Ouest.

TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement des lixiviats (effluents issus de l'ISDND et de l'ancien site réhabilité) est effectué par un procédé biomembrat plus (procédé biologique suivi de traitements par filtrations ultra et nano filtration) appartenant à la société OVIVE de Vannes (56). Les eaux rejetées en milieu naturel sont conformes à la réglementation en vigueur.

2 L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Le Verger (ou ISDND)

PRÉSENTATION

Le Syndicat a exploité une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux sur la commune de Le Verger au lieu-dit La Bévinais, autorisée par arrêté préfectoral du 8 octobre 1991 et mise en conformité selon l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2000. Ce site, réhabilité en 2005, fait aujourd'hui l'objet d'un suivi par les services du SMICTOM Centre Ouest et de la DREAL et ce sur une période de 30 ans.



TRAITEMENT DES LIXIVIATS

Le traitement est assuré par un procédé Biomembrat plus dont les phases sont les suivantes :

- Dégradation biologique
- Ultrafiltration
- Passage sur charbon actif
- Fixation de l'Arsenic
- Rejet des eaux traitées

Les eaux rejetées en milieu naturel sont conformes à la réglementation en vigueur.

3 L'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Gaël (ou ISDI)

Une Installation de Stockage de Déchets Inertes est un site chargé de l'accueil et du stockage des déchets inertes encore appelés gravats. Il s'agit de déchets tels que pierres, terre, briques, ardoises, parpaings, ...

Le Syndicat possède une Installation de Stockage de Déchets Inertes sur la commune du Gaël jouxtant l'Unité de Valorisation Organique et la déchèterie.

Ce site reçoit, depuis le 1^{er} mars 2016, les gravats issus des déchèteries de Gaël, Guilliers, Loscouët-sur-Meu, Plélan-le-Grand, et Porcaro.

Une demande de reconduction de l'autorisation d'exploiter l'ISDI de Gaël (classe III) a été sollicitée auprès des services de la préfecture. Conformément à l'arrêté ministériel du 3 mars 2017, une consultation du public a été ouverte du 27 août au 24 septembre 2017, en vue d'obtenir l'enregistrement du renouvellement de l'autorisation, auprès de la mairie de Gaël. Un affichage de l'arrêté de consultation a été réalisé dans les mairies de Concoret et de Gaël, sur le site de Point-Clos et au siège du Syndicat.

La quantité de déchets inertes acceptée sur le site est de 4 000 tonnes par an provenant des déchèteries et des professionnels du territoire du SMICTOM.

Ce dossier n'a recueilli aucune observation durant la période de consultation.

Les communes de Gaël et Concoret ont délibéré favorablement sur cette reconduction de l'autorisation d'exploiter l'ISDI. L'Arrêté préfectoral est renouvelé le 12 novembre 2018.

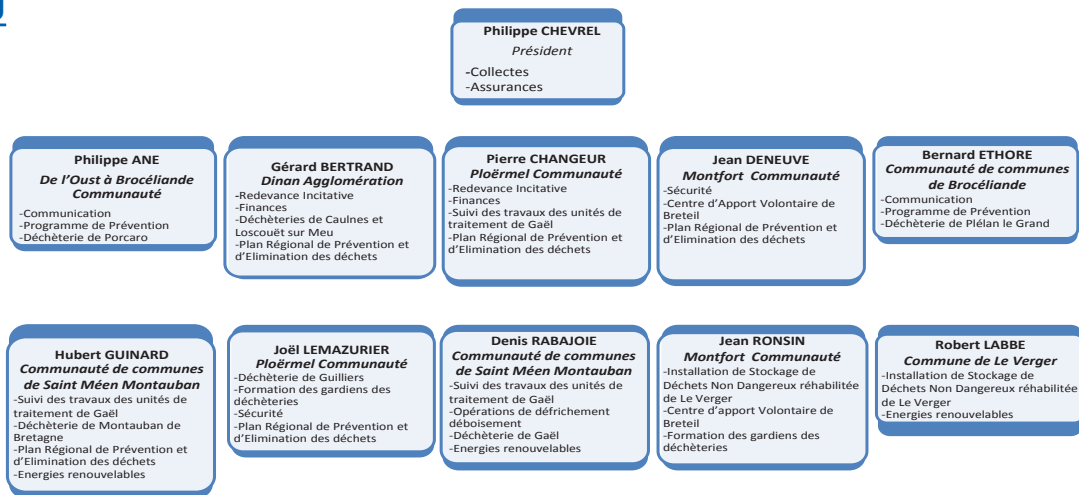
F - LES MOYENS HUMAINS

1 Les élus

LE COMITÉ SYNDICAL

Ce Comité est chargé de prendre les décisions qui seront ensuite appliquées sur les 64 communes du Syndicat. Le Comité Syndical est composé de 142 délégués représentant les 7 Communautés de Communes. Il se réunit plusieurs fois par an pour voter les orientations du Syndicat.

LE BUREAU



LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cette commission est chargée de l'ouverture des plis, l'analyse des offres des candidats répondant aux marchés publics lancés par le SMICTOM Centre Ouest et de retenir les entreprises et/ou cabinets chargés d'effectuer les prestations. Elle est composée du Président, de 5 titulaires et 5 membres suppléants.

LA COMMISSION COMMUNICATION

Cette commission est chargée de proposer, préparer et suivre les dossiers de communication (lettre du tri, manifestations, site internet, rapport d'activités, ...).

Elle est composée de 8 membres.

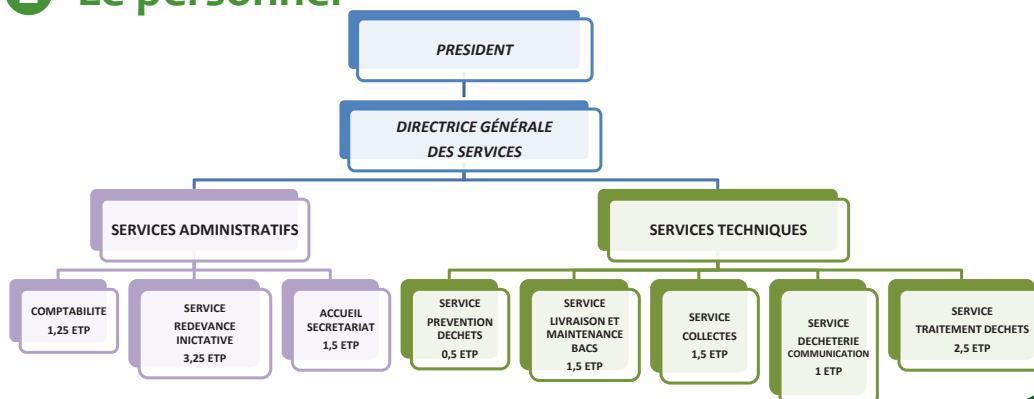
LE COMITÉ DE PILOTAGE REDEVANCE INCITATIVE

Ce COPIL est chargé d'analyser les problématiques liées aux remontées de terrain. Il est aujourd'hui en activité réduite, la Redevance Incitative étant passée en vie courante.

LE COMITÉ DE PILOTAGE PRÉVENTION

Ce COPIL a pour rôle de planifier, coordonner les actions à mener dans le cadre de la politique de prévention des déchets du Syndicat.

2 Le personnel



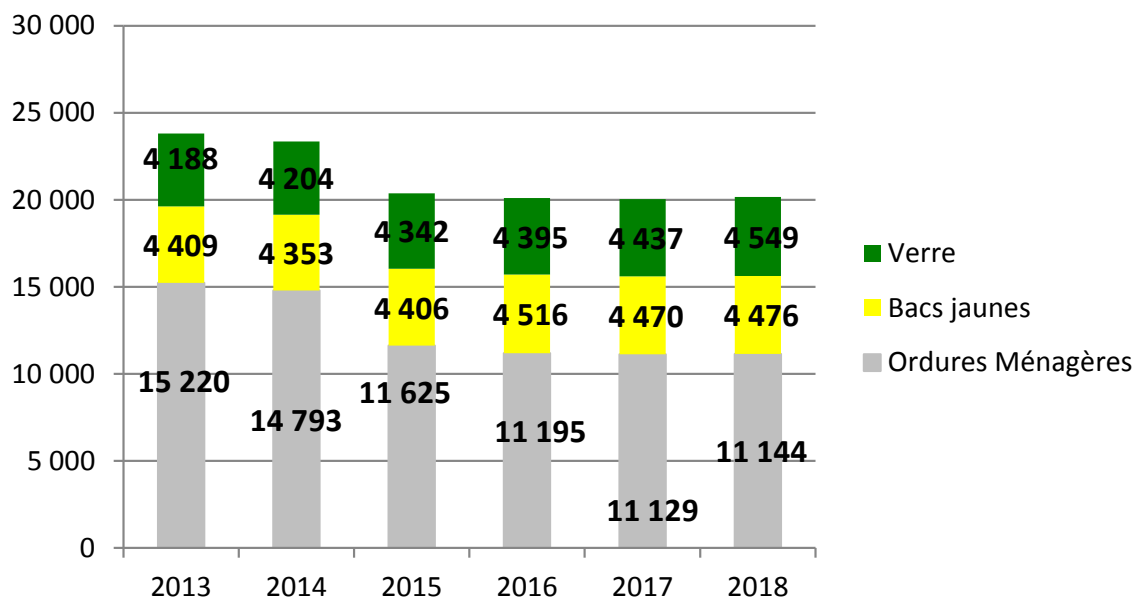
Partie II : LES INDICATEURS TECHNIQUES

A – LES COLLECTES

B – LE TRAITEMENT

A - LES COLLECTES

① Les collectes des ordures ménagères, collecte sélective et collecte des emballages en verre



19

agents ont collecté les bacs verts des usagers du SMICTOM Centre Ouest en 2018 (source prestataire)



Après plusieurs années de baisse successive des tonnages de déchets ménagers non recyclables, on note une stabilité entre 2017 et 2018 malgré l'augmentation de la population résidant sur le territoire du SMICTOM. Cette tendance confirme l'impact direct de la mise en place de la Redevance Incitative en 2015.

Ce résultat atteste également de l'efficacité de la politique de prévention du Syndicat menée depuis plusieurs années et contractualisée sous la forme d'un Programme Local de Prévention avec l'ADEME en octobre 2010.

12

agents ont collecté les bacs jaunes des usagers du SMICTOM Centre Ouest en 2018 (source prestataire)



On note une relative stabilité concernant les tonnages d'emballages et de papiers recyclables collectés. A noter également, les collectes ponctuelles organisées par certaines associations et écoles qui se sont particulièrement développées en 2018. 328 tonnes de papiers ont ainsi été collectées par ce biais.



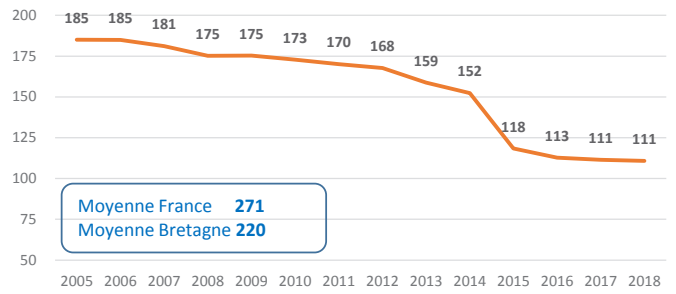
TONNAGE COLLECTE EN 2018 :

ORDURES MÉNAGÈRES

11 143,76 tonnes
Soit 110,88 kg/hab/an

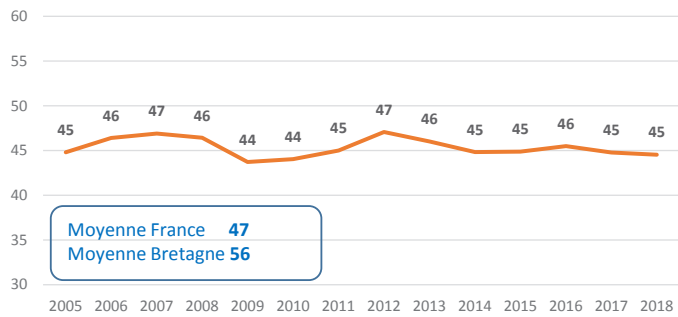
Evolution 2018/2017 : 0,13 %
Stable en kg/hab/an

Bac Vert OM en Kg/hab.



France

Bac Jaune Emballages en Kg/hab.



TONNAGE COLLECTE EN 2018 :

RECYCLABLES

4 475,76 tonnes
Soit 44,53 kg/hab/an

Evolution 2018/2017 : 0,12 %
Stable en kg/hab/an



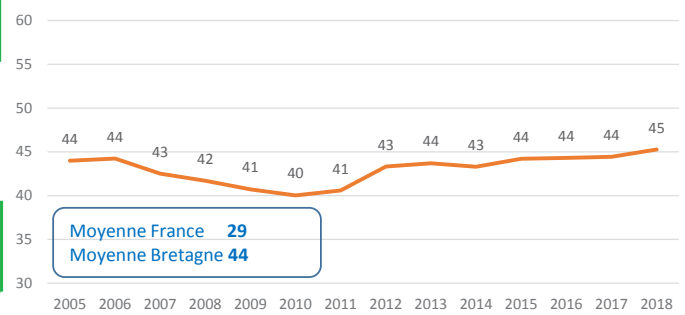
TONNAGE COLLECTE EN 2018 :

EMBALLAGES EN VERRE

4 549,36 tonnes
Soit 45,27 kg/hab/an

Evolution 2018/2017 : 2,52 %
+ 0,83 kg/hab/an

Container Verre en Kg/hab.



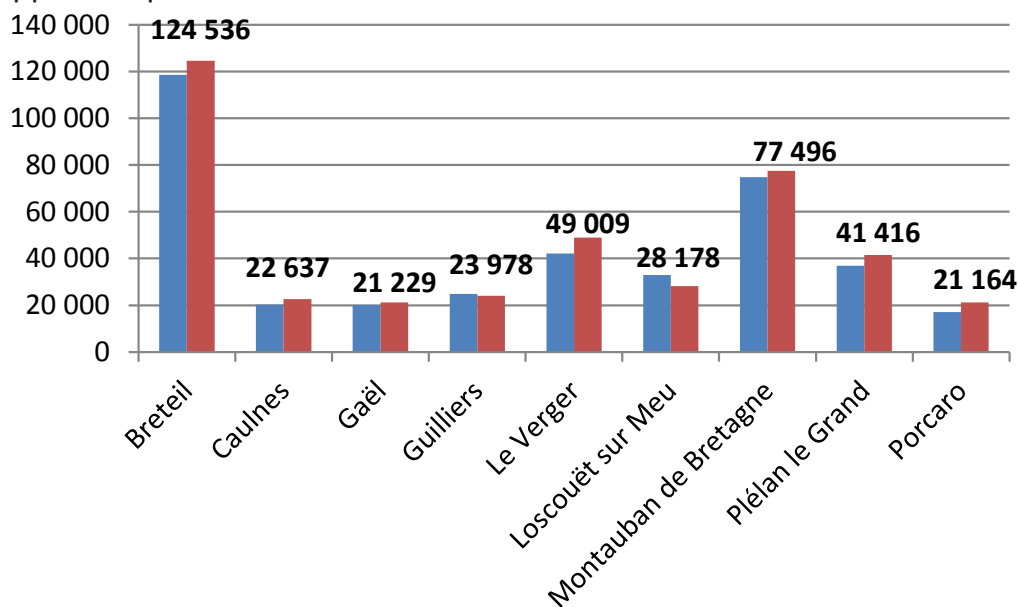
2 Les déchèteries

a) La fréquentation des sites

En 2018, 409 643 dépôts de particuliers et 3422 dépôts d'artisans-commerçants facturés ont été comptabilisés sur les 9 déchèteries.

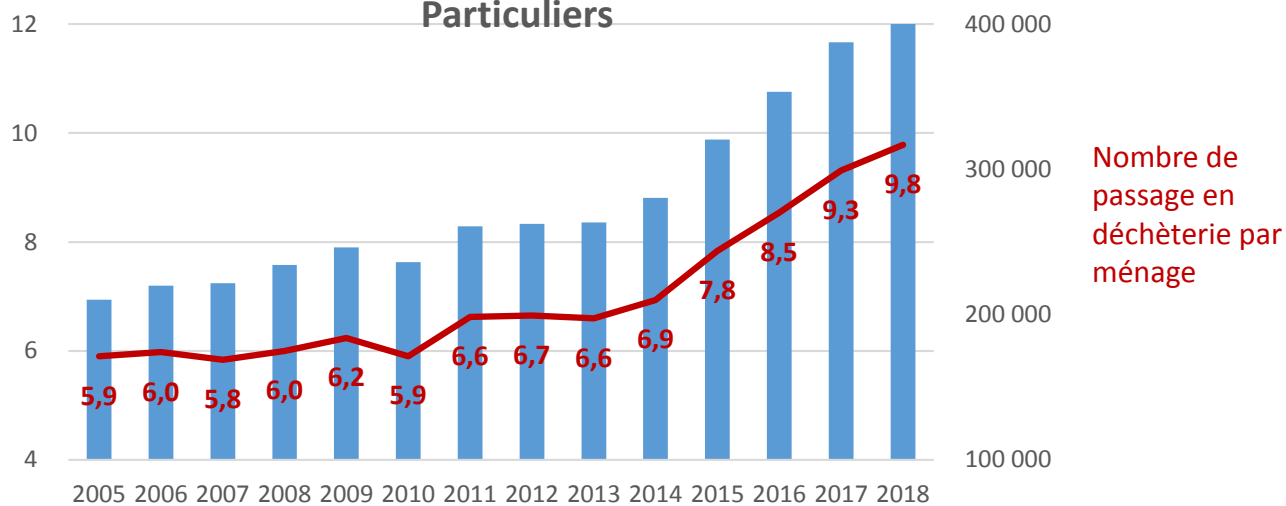
EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PARTICULIERS

Nombre d'apports de particuliers



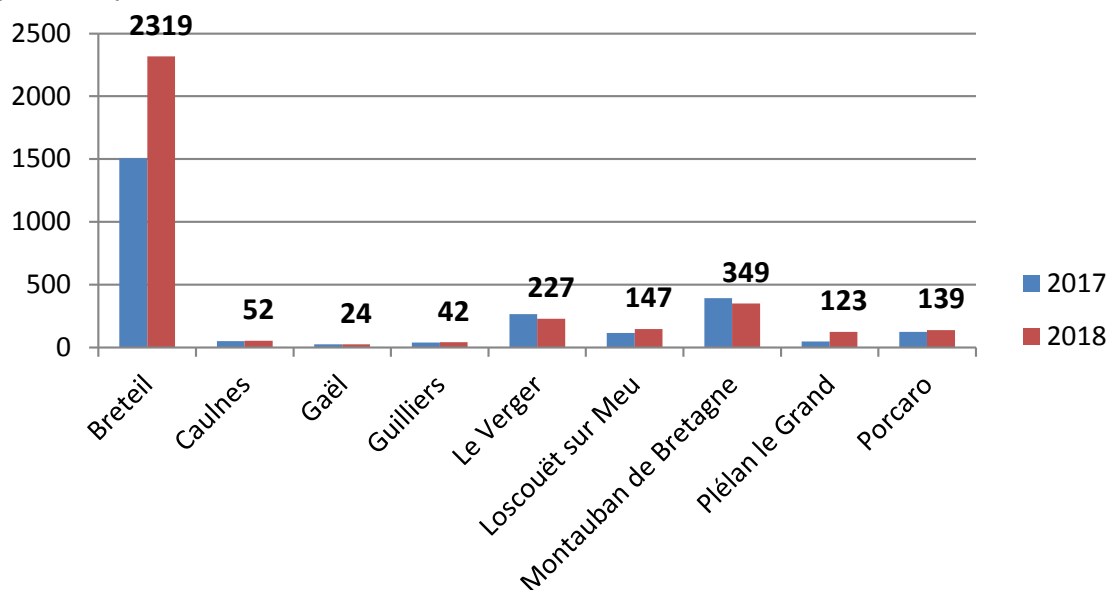
Fréquentation déchèteries

Particuliers

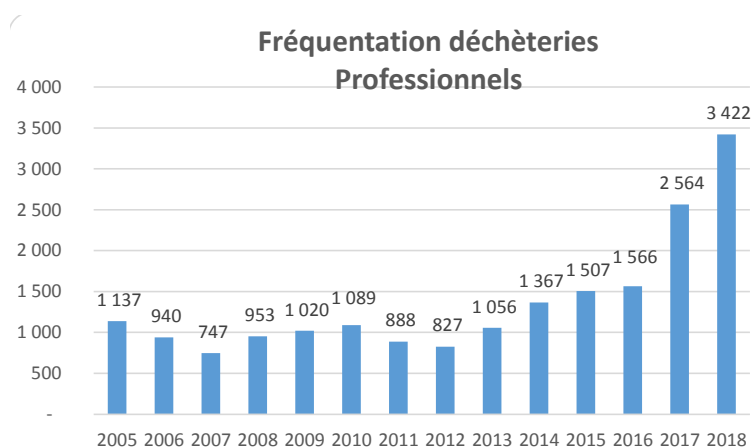


EVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DES PROFESSIONNELS

Nombre d'apports de professionnels



Pour le site de Breteil, 577 dépôts des collectivités et associations ont été enregistrés.

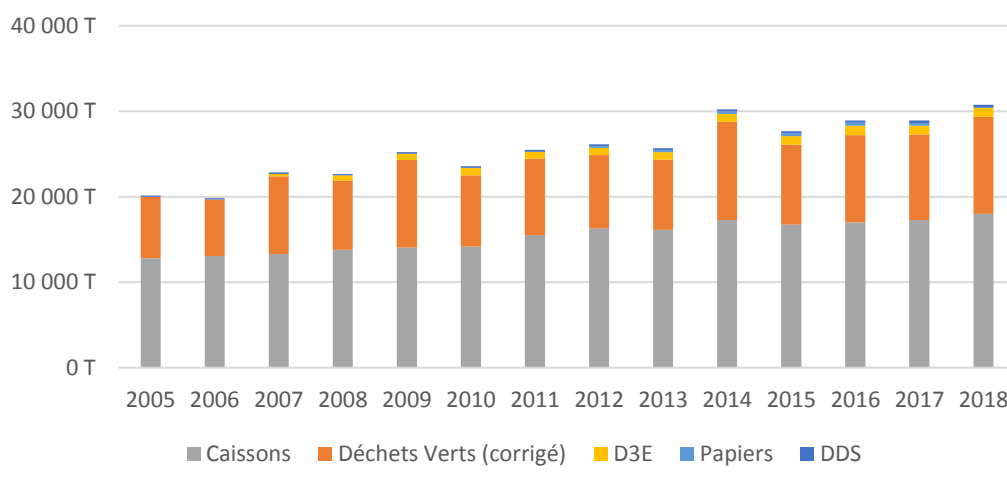


EVOLUTION 2018/2017

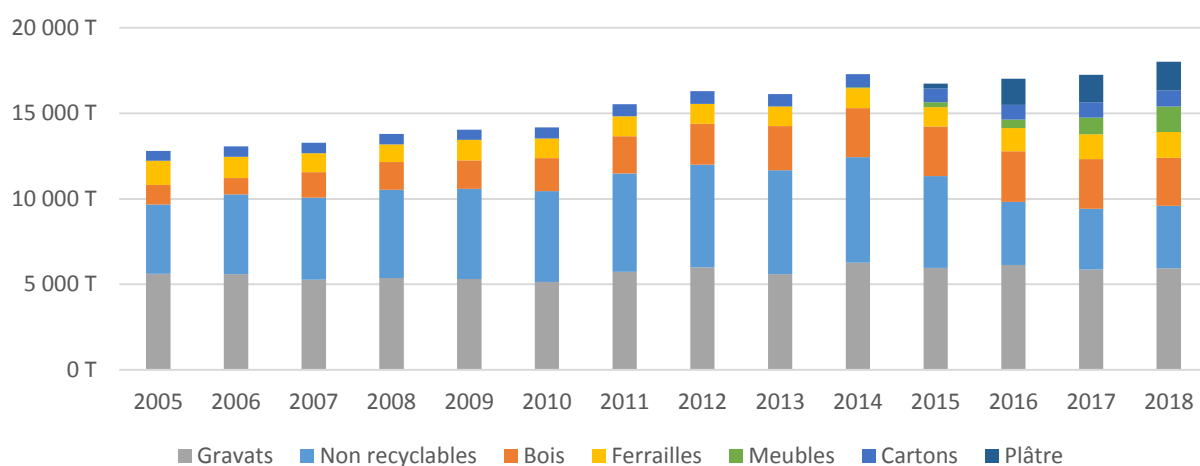
Fréquentation des particuliers : + 5,69 %
Fréquentation des professionnels : + 33,46 %

b) Les tonnages

Apports en déchèteries



Détail caissons



EVOLUTION DES TONNAGES 2018/2017 EN BAISSÉ

Bois : 2 807,62 t soit – 3,24 %

Les déchèteries sont un service fortement utilisé par la population.

3 482 rotations ont été effectuées en 2018 pour évacuer l'ensemble des caissons cartons, bois, non recyclables, plâtre, gravats, et déchets verts des sites de Porcaro et Gaël et 665 rotations pour évacuer les ferrailles.

EVOLUTION DES TONNAGES 2018/2017 EN HAUSSE

Déchets verts : 11 343 t (ou 401 heures de broyage) soit + 11,75 %

Gravats : 5 938 t soit + 1,2%

Non recyclables : 3 650 t soit + 2,84 %

Ferraille : 1 508 t soit + 2,97 %

Cartons : 942 t soit + 4,72 %

Plâtre : 1 674 t soit + 4,6 %

D3E : 1 073 t soit + 4,13 %

DDS : 315 t soit + 3,83 %

Meubles : 1 493 t soit + 53,48 %

EN 2017, GRÂCE AU TRI DES D3E PAR LES HABITANTS DU SMICTOM CENTRE OUEST : (SOURCE ECO-SYSTÈMES)

- 504 tonnes de ferrailles recyclées
- 112 tonnes de métaux non ferreux recyclées
- 200 tonnes de plastique recyclées

VOUS AVEZ PERMIS L'ÉCONOMIE DE

- 1 259 barils de pétrole brut
- 4 732 tonnes de CO2,
- Soit 32 190 km parcourus en voiture

3 La redevance incitative

LEVÉES BACS 2018

PARTICULIERS

Taux de présentation	%
0 à 18 levées	76,7
19 à 26 levées	16,7
27 levées et plus	6,6

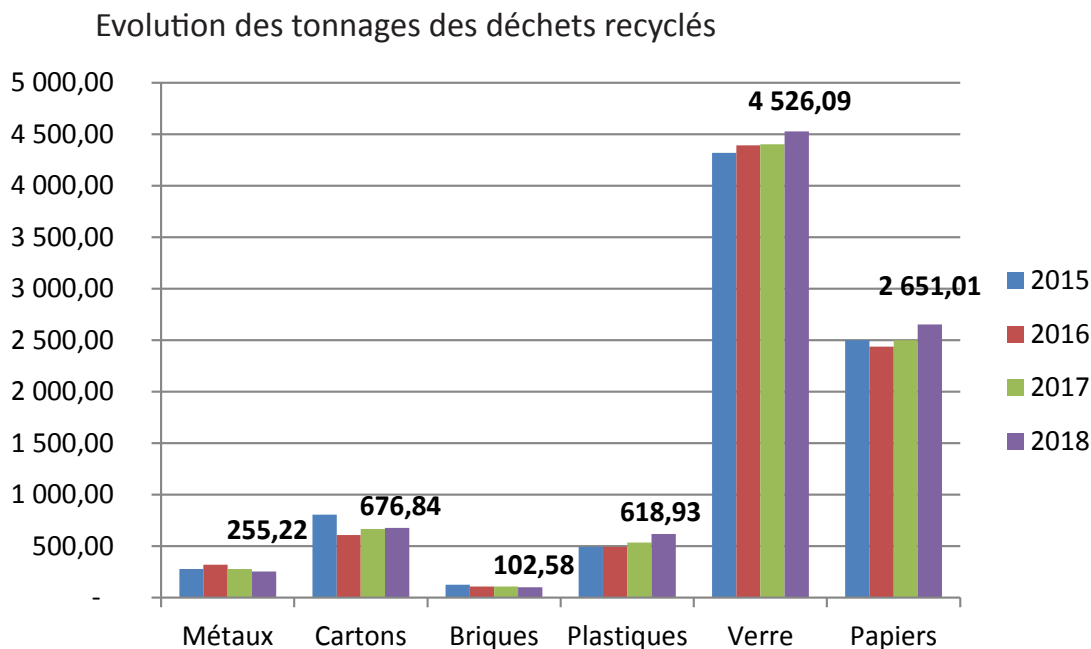
PROFESSIONNELS

Taux de présentation	%
0 à 36 levées	68,4
37 levées et plus	31,6

Le mode de facturation est incitatif pour 23,3% des foyers

B – LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1 Le tri et le recyclage



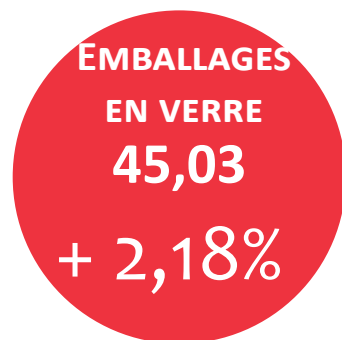
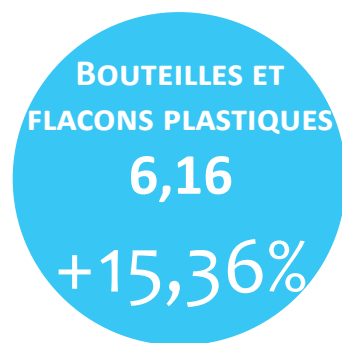
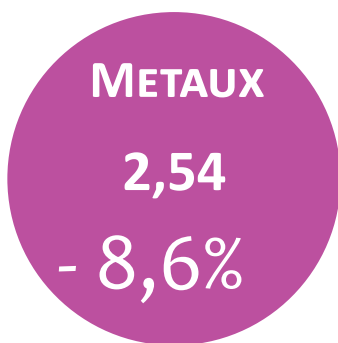
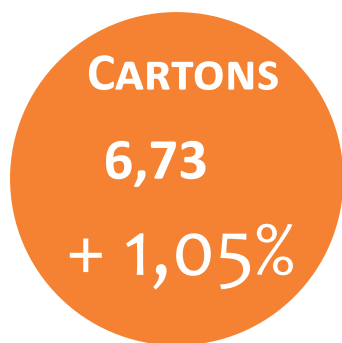
Les papiers indiqués dans le graphe sont les papiers issus de la collecte sélective et les papiers issus des collectes organisées par les associations et écoles (328,12 tonnes).

En 2018, grâce au tri des emballages par les habitants du SMICTOM :

- 3 755 381 kg équivalent CO₂ soit un parcours en voiture de 33 832 317 kms soit 4 120 trajets aller Paris Pékin !

- L'équivalent de la consommation énergétique de 6 112 468 jours d'une télévision LED soit 16 747 années !

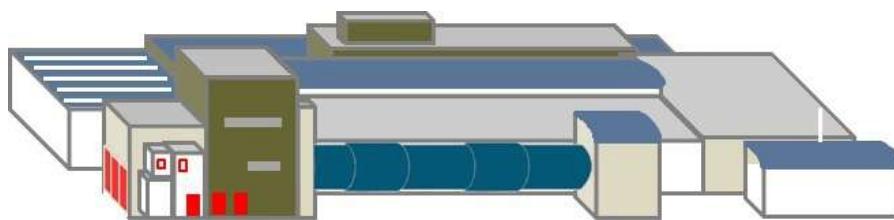
LES RATIOS EN KG/HAB./AN ET EVOLUTION AVEC 2017



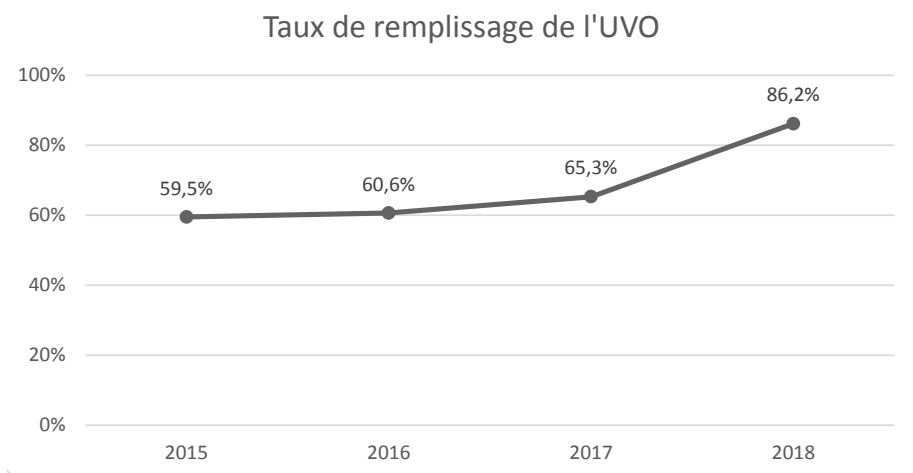
Les habitants du SMICTOM trient correctement leurs emballages et leurs papiers recyclables. Le taux de refus de tri moyen mensuel, pour les emballages et les papiers recyclables collectés dans les bacs jaunes est de 14,29 % en 2018.

② L'unité de Valorisation Organique

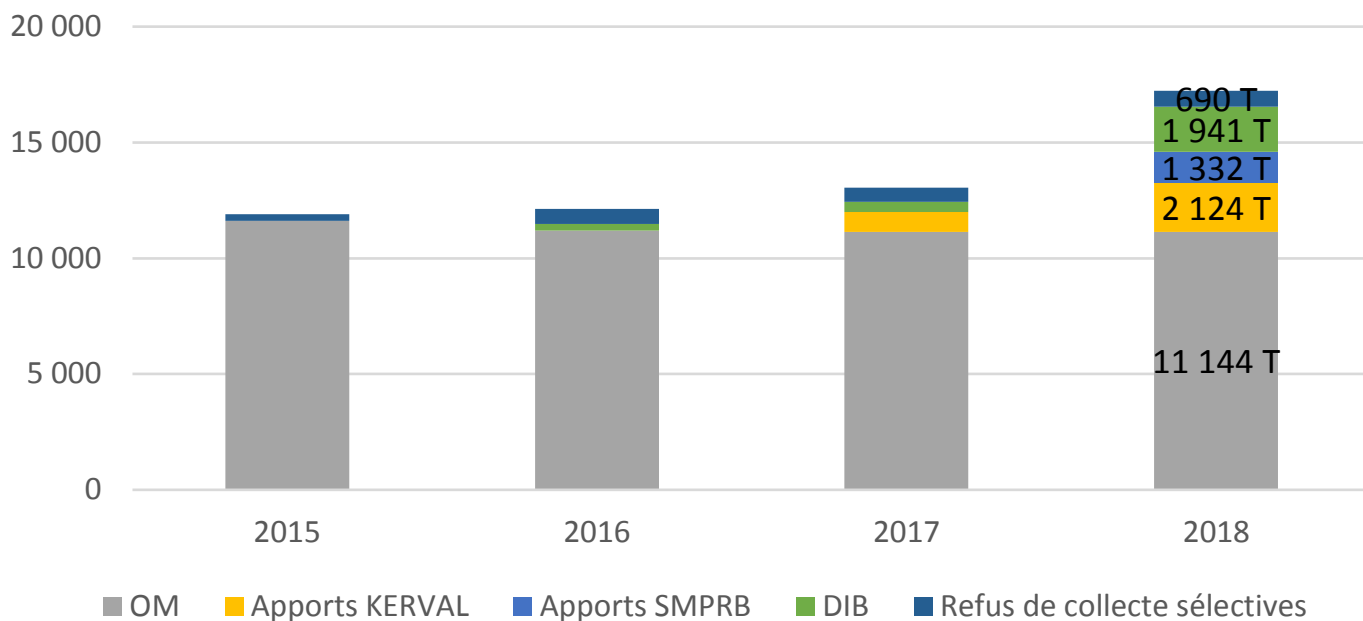
L'Unité de Valorisation Organique a fonctionné toute l'année.



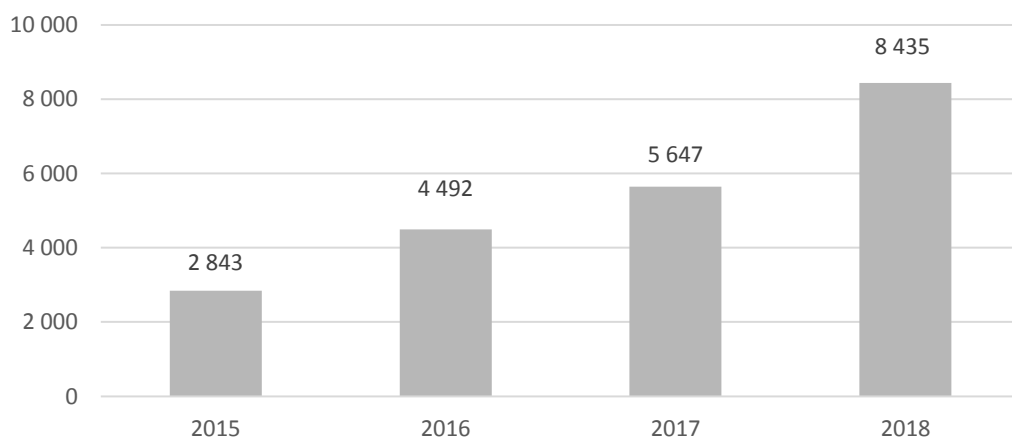
L'UVO a tourné à 86% de sa capacité.



Entrants à l'UVO en Tonnes



UVO Enfouis évités en Tonnes



Au global, sur 17 237 tonnes de déchets admis sur le site de Gaël, seuls 8 802 tonnes ont été enfouies. Près de 8 435 tonnes, soit 49%, ont été détournées de l'enfouissement grâce à l'efficacité du process ; de plus, la dégradation des déchets fermentescibles a permis de produire 1 312 tonnes de compost normé.

3 Traitement des lixiviats

Installation de Stockage de Gaël : 16 185 m³ de lixiviats traités.

Installation de stockage de Le Verger : 1 850 m³ de lixiviats traités.

Partie III : LES INDICATEURS FINANCIERS

A – LES MODALITÉS
D'EXPLOITATION

B – LES TARIFICATIONS

C – LE COMPTE
ADMINISTRATIF 2018

A – LES MODALITÉS D'EXPLOITATION

LISTE DES PRESTATAIRES TITULAIRES DES MARCHÉS PUBLICS

NATURE DE LA PRESTATION	TITULAIRE DU MARCHÉ	DUREE DU MARCHÉ
Collecte du verre	Société LMDT Saint Méen le Grand	5 ans
Collecte des déchets ménagers et assimilés non recyclables	Ets THEAUD Saint Méen le Grand	5 ans reconductible 2 x 1 an
Collecte sélective et tri des emballages et papiers recyclables	Ets THEAUD Saint Méen le Grand	4 ans renouvelable 1 an
Exploitation de 8 déchèteries Lot 1 : Gardiennage, location caissons et évacuation des gravats, non recyclables, bois, cartons Lot 2 : Mise à disposition caissons et bacs, évacuation et traitement des ferrailles et batteries Lot 3 : Broyage et évacuation des déchets verts Lot 4 : Mise à disposition de contenants, évacuation et traitement des DDS (hors EcoDDS)	Ets THEAUD Saint Méen le Grand Entreprise DERICHEBOURG Environnement/AFM Recyclage Rennes Société THEAUD VEGETAUX Saint Méen le Grand Société TRIADIS SERVICES Saint Jacques de la Lande	5 ans
Exploitation du Centre d'Apport Volontaire de Breteil Lot 1 : Gardiennage, location caissons et évacuation des gravats, incinérables, encombrants, bois, cartons, plâtre Lot 2 : Mise à disposition caissons et bacs, évacuation et traitement des ferrailles et batteries Lot 3 : Broyage et évacuation des déchets verts Lot 4 : Mise à disposition de contenants, évacuation et traitement des DDS (hors EcoDDS)	Ets THEAUD Saint Méen le Grand Entreprise GDE Cesson Sévigné Société THEAUD VEGETAUX Saint Méen le Grand Société TRIADIS SERVICES Saint Jacques de la Lande	28 mois et 21 jours
Exploitation de l'Unité de Valorisation Organique et des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux et Inertes	Société STURNO Avranches	6 ans
Exploitation de la station de traitement des lixiviats de Gaël	Groupement OVIVE-MOBIPUR Seclin	5 ans
Traitement des lixiviats de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Le Verger	Société OVIVE Vannes	24 mois reconductible 1 an

Le SMICTOM Centre Ouest assure en régie la livraison et la maintenance des bacs de collecte, l'évacuation des polystyrène et mobilier de jardin des déchèteries.

LISTE DES PARTENAIRES FINANCIERS ET ASSOCIATIONS

NATURE DE LA PRESTATION	PRESTATAIRE	DUREE DE LA CONVENTION
Soutiens financiers emballages ménagers	Société CITEO	5 ans
Soutiens financiers papiers	Société CITEO	5 ans
Vente papiers	Société SPHERE	5 ans
Vente emballages en verre	Société OI MANUFACTURING France	5 ans
Vente emballages en acier	Société SPHERE	5 ans
Vente emballages en aluminium	Société SPHERE	5 ans
Vente bouteilles et flacons en plastique	Société VALORPLAST	5 ans
Vente emballages en carton	Société SPHERE	5 ans
Vente briques alimentaires	Société REVIPAC	5 ans
Soutiens financiers collecte des D3E	ESR	6 ans
Collecte des ampoules et néons	ESR	6 ans
Soutiens financiers collecte des Déchets d'Eléments d'Ameublements	Eco-Organisme ECOMOBILIER	Jusqu'à la fin de l'agrément
Collecte des Déchets Diffus Spécifiques	Eco-Organisme ECODDS	Jusqu'à la fin de l'agrément
Collecte des DASRI	Eco-Organisme DASTRI	2 ans renouvelable
Collecte des piles	COREPILE	-
Collecte des cartouches informatiques	Société LVL	1 an renouvelable
Collecte des radiographies	RECYCL M	2 ans renouvelable
Collecte des huiles végétales	OVIVE	-
Recyclage des emballages en polystyrène	Société KNAUF	Renouvelable
Collecte et valorisation des pneus usagés	Société ALLIAPUR	-
Soutiens financiers collecte des textiles	Eco-Organisme ECO TLC	6 ans
Collecte des textiles usagés	Entreprise LE RELAIS	-
Collecte des objets réutilisables	Association EMMAÜS	Jusqu'au 31 décembre 2018
Collecte des objets réutilisables	SE RECYCLE	1 an
Collecte des matériels de jardinage Centre d'Apport Volontaire de Breteil	Association EUREKA EMPLOIS SERVICES Montfort sur Meu	Renouvelable
Collecte mégots	Société MÉGO	1 an
Soutiens financiers projets	ADEME	-

B – LES TARIFICATIONS

La facturation permet de couvrir la totalité des charges du Syndicat (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, transport, traitement des déchets, etc.).

1 La Redevance Incitative des particuliers

Modèle de bac en litres	80	120	180	240	340	660
Nombre de personnes	1	Libre choix				
Abonnement & Forfait incluant 18 levées	110,00 €	175,00 €	240,00 €	300,00 €	410,00 €	759,00 €
Au-delà de 18 levées						
Prix de la levée de 19 à 26 levées	1,80 €	2,60 €	4,00 €	5,30 €	7,40 €	14,00 €
Prix de la levée au-delà de 26 levées	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

TARIFICATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Comité Syndical a décidé d'appliquer, à partir de 2017, une tarification spécifique aux résidences secondaires comprenant un forfait de 12 levées par an.

La tarification en 2018

Modèle de bac en litres	120 l
Abonnement & Forfait incluant 12 levées	120,00 €
Au-delà de 12 levées	
Prix de la levée au-delà de 12 levées	9,20 €

Les quelques résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 litres sont facturées en tant que résidence principale.

2 La Redevance Incitative des professionnels

BAC PRINCIPAL

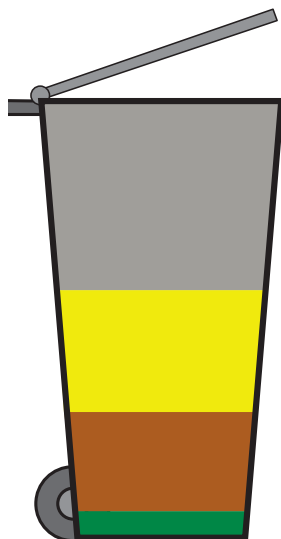
Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement & Forfait incluant 36 levées	260,00 €	430,00 €	560,00 €	865,00 €
Au-delà de 36 levées				
Prix de la levée supplémentaire	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

BAC SECONDAIRE

Modèle de bac en litres	120	240	340	660
Abonnement	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Levée	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

Le règlement de service est consultable sur le site Internet du SMICTOM : www.smictom-centreouest35.fr.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Répartition par nature des dépenses de fonctionnement 2018 :

52 % BACS ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des bacs verts, traitement des déchets non recyclables, traitement des lixiviats

24,6 % BACS JAUNES

Collecte des bacs jaunes et des colonnes à papier en déchèteries, tri des emballages et papiers recyclables

21,2 % DÉCHÈTERIES

Fonctionnement des 9 déchèteries, traitement des déchets issus des déchèteries

2,1 % COLONNES À VERRE

Collecte des colonnes à verre

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Répartition par nature des recettes de fonctionnement 2018 :

78,3 % REDEVANCE INCITATIVE

Contribution des usagers

10 % SOUTIENS FINANCIERS

Subventions Eco-Organismes

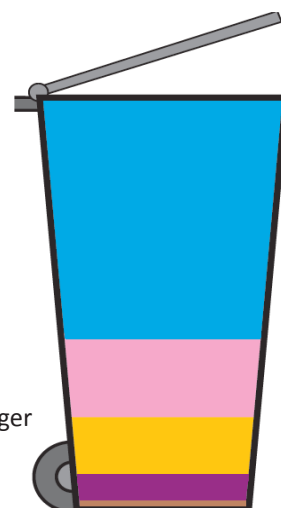
7,3 % VENTE DE PRODUITS

Vente ferrailles et batteries déchèteries, vente emballages et papiers recyclables

3,7% VENTE DE PRESTATIONS

Mise à disposition de personnel, participations Kerval SMPRB et déchèterie de Le Verger

0,7 % DIVERS



3 La tarification des dépôts des professionnels en déchèterie

Les dépôts des professionnels sont soumis à une facturation dont le détail pour 2018 est le suivant :

DÉCHETS VERTS	
15 € H.T./m ³	30 € H.T./Tonne

NON RECYCLABLES	
20 € H.T./m ³	64,52 € H.T./Tonne

GRAVATS	
15 € H.T./m ³	10 € H.T./Tonne

BOIS	
10 € H.T./m ³	71,43 € H.T./Tonne

POTS DE PEINTURE (25 KG)	
15 € H.T./25 KG	455,24 € H.T./Tonne

FILTRE À HUILE	
0,39 € H.T./kg	395 € H.T./Tonne

PLÂTRE	
85 € H.T./m ³	85 € H.T./Tonne

EMBALLAGES VIDES SOUILLÉS	
0,60 € H.T./kg	600 € H.T./Tonne

TUBES NÉONS	
GRATUIT	

CARTONS	
GRATUIT	

HUILES VÉGÉTALES	
GRATUIT	

POLYSTYRÈNE PROPRE	
GRATUIT	

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES	
GRATUIT	

Cette facturation est appliquée dès le premier m³ déposé et sur 7 jours, ceci afin de réduire les contestations et les difficultés d'application.

C – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018

① Le montant global annuel

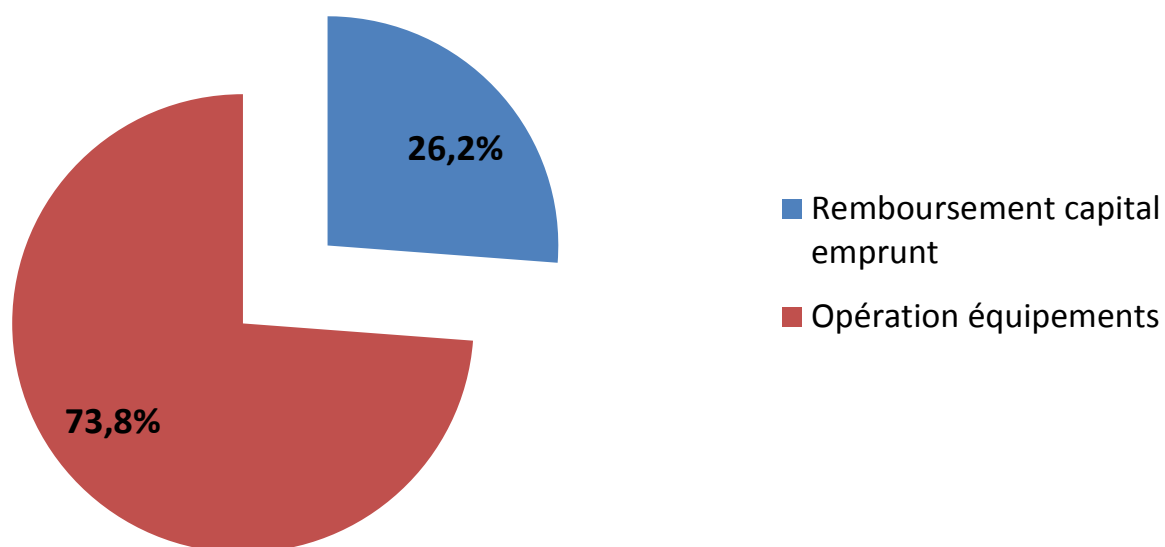
	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses en € T.T.C.	10 094 402,18	1 423 418,36
Recettes en € T.T.C.	10 545 114,11	1 124 581,48
Résultat	450 711,93	-298 836,88

② La section investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2017	2018
Remboursement capital emprunt	365 494,15	372 958,39
Opération équipements *	951 858,52	1 050 459,97
TOTAL EN € TTC	1 317 352,67	1 423 418,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2017	2018
Excédent Reporté année précédente	-	790 000,00
F.C.T.V.A	297 606,00	156 143,00
Subvention équipements	127 500,00	-
Amortissement Matériel	174 468,51	178 438,48
TOTAL EN € TTC	599 574,51	1 124 581,48

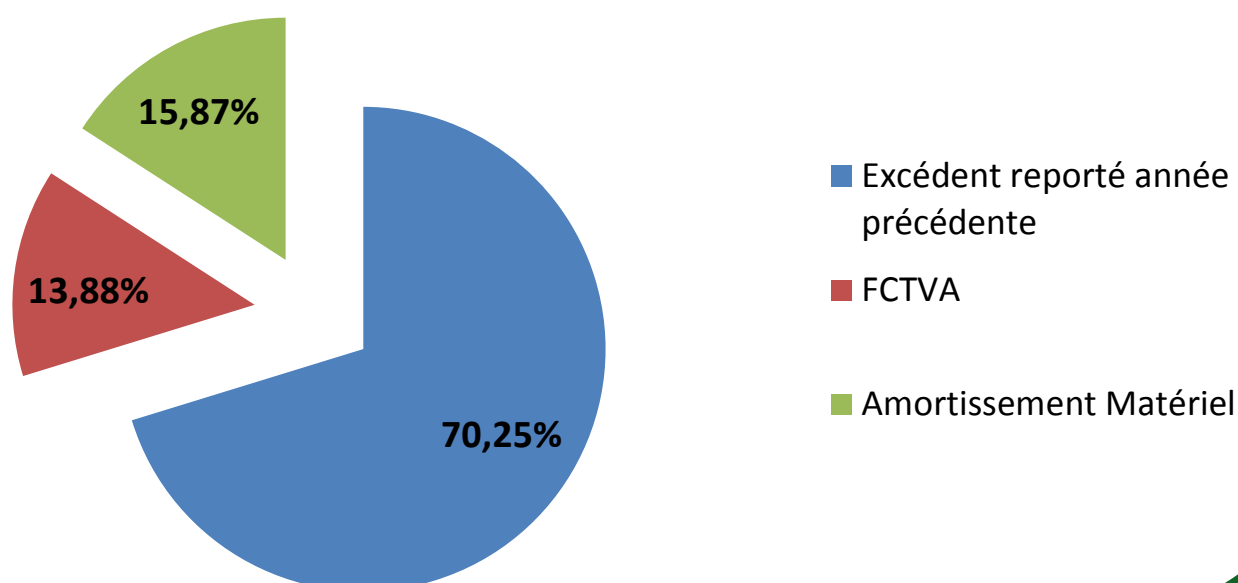
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



Opération équipements* :

- Acquisition conteneurs et puces
- Travaux déchèteries, usine, ISDN
- Travaux mise aux normes déchèteries

RECETTES D'INVESTISSEMENT

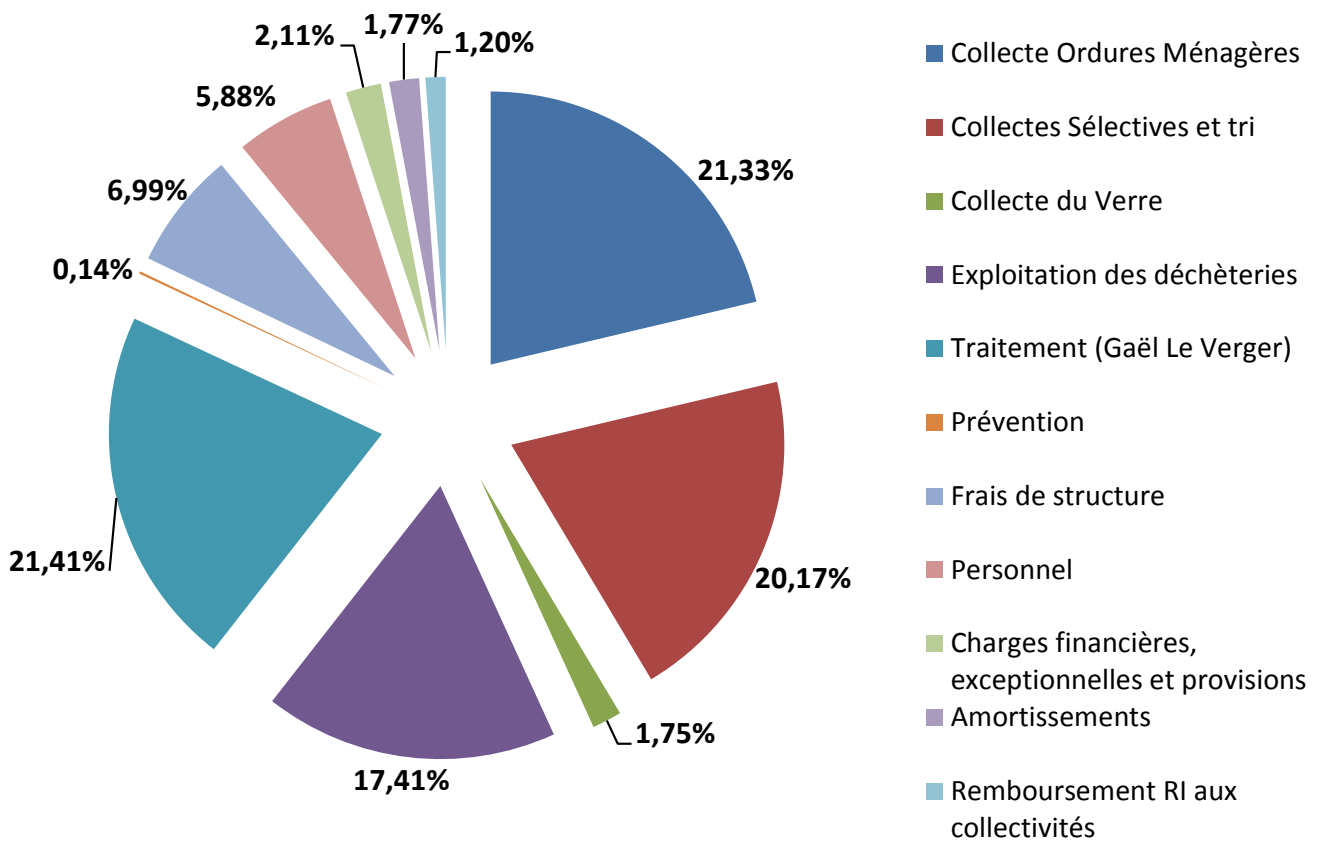


3 La section fonctionnement

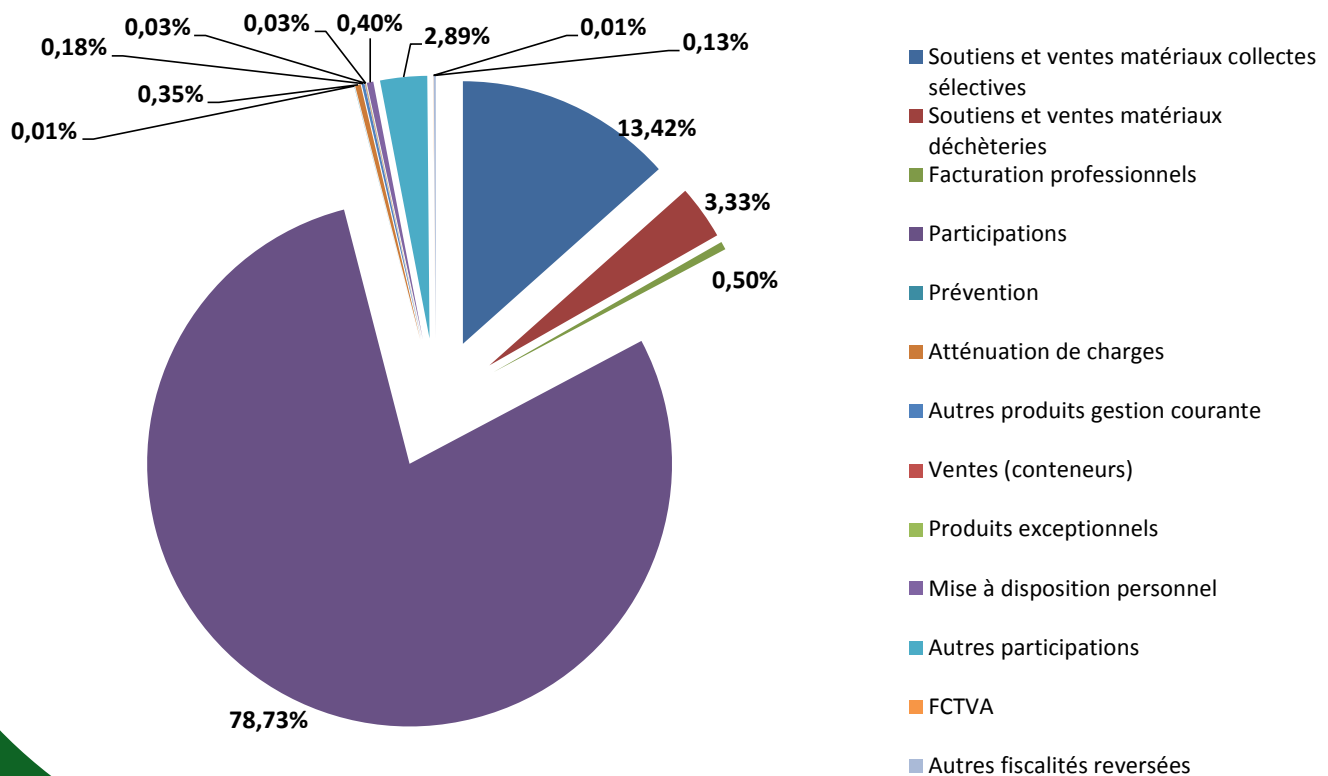
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018
COLLECTES		
Ordures Ménagères	2 072 513,18	2 152 753,60
Sélectives et tri	1 824 133,13	2 035 967,24
Verre	150 485,26	176 195,03
EXPLOITATION DES DECHETERIES	1 726 656,81	1 757 240,93
TRAITEMENT		
Exploitation Unité de Valorisation Organique	1 628 326,64	1 544 913,70
Exploitation ISDND, ISDI et station de traitement lixiviats de Gaël	507 956,86	528 666,26
Exploitation ISDND et station de Traitement lixiviats de Le Verger	79 406,70	73 589,98
PREVENTION	31,20	14 541,94
FONCTIONNEMENT DU SMICTOM		
Frais de structure	1 162 296,56	705 479,03
Personnel	605 302,16	593 294,26
Charges financières, charges exceptionnelles et provisions	152 076,24	212 671,93
Amortissements	174 468,51	178 438,48
Remboursement Redevance Incitative aux collectivités	535 563,00	120 649,80
TOTAL EN € TTC	10 619 216,25	10 094 402,18

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2017	2018
SOUTIENS ET VENTES MATERIAUX		
COLLECTES SELECTIVES		
Soutiens Eco-Emballages/CITEO	1 398 809,29	960 135,64
Vente verre	107 528,82	84 387,59
Vente acier	25 330,62	15 433,84
Vente aluminium	-	6 241,38
Vente carton	217 781,70	99 734,76
Vente bouteilles et flacons plastiques	58 840,32	93 102,03
Vente papiers	214 812,39	146 201,96
Soutiens EcoFolio/CITEO (papiers)	105 213,88	-
Soutiens Eco TLC (textiles)	9 672,40	9 732,60
DECHETERIES		
Soutiens Eco-Systèmes D3E	53 426,44	96 750,65
Soutiens Ecomobilier	68 148,50	73 544,65
Soutiens EcoDDS	6 407,65	9 019,92
Vente batteries	16 535,38	12 981,95
Vente ferrailles	162 031,04	157 759,49
Vente huile de friture et bouteilles de gaz	307,65	282,18
Vente radiographies	97,50	94,50
Vente bois classe A Breteil	912,70	916,60
FACTURATION PROFESSIONNELS		
Dépôts en déchèterie	50 197,03	52 499,35
PARTICIPATIONS		
Etat	6 344,01	1 541,28
Communauté de communes/Communes	8 384 534,00	8 260 029,00
Rennes Métropole (participation déchèterie Le Verger)	85 271,59	40 618,55
PREVENTION	3 172,06	1 413,50
ATTENUATION DE CHARGES	29 570,79	36 461,10
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	14 864,79	18 557,00
VENTES (conteneurs)	6 872,46	3 507,59
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 533,35	2 708,70
MISE A DISPOSITION PERSONNEL	28 423,50	42 280,14
AUTRES PARTICIPATIONS	-	304 709,36
FCTVA	-	1 005,00
AUTRES FISCALITES REVERSEES	-	13 463,80
TOTAL EN € TTC	11 057 639,86	10 545 114,11

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Partie IV : COMMUNICATION ET PRÉVENTION

A – LA COMMUNICATION

B – LA PRÉVENTION

A – LA COMMUNICATION

Le SMICTOM Centre Ouest développe depuis de nombreuses années, une communication importante et proche de la population.

Le Syndicat dispose pour cela d'une équipe de 2 personnes (une technicienne et une ambassadrice de tri) pour la réalisation des différentes actions de communication tout au long de l'année.

1 Plaquettes d'information, guides pratiques

Mémo tri (français et anglais), calendriers de collecte, guide déchèterie, guide de la Redevance Incitative, ..., sont quelques exemples des documents distribués à la population ou consultables pour aider chaque usager à utiliser et comprendre au mieux le service apporté par le SMICTOM Centre Ouest. En 2018, le bulletin d'information du Syndicat, les lettres du tri n° 11 et n°12 ont été distribuées en janvier et en juillet 2018.



2 Un site Internet

www.smictom-centreouest35.fr

Pour tout savoir sur la collecte, le tri, le recyclage et les différents services gérés par le Syndicat.

En 2018, **près de 3 522 visites** par mois (moyenne mensuelle) ont eu lieu sur le site du SMICTOM Centre Ouest.

3 Sensibilisation des scolaires

INTERVENTION DE L'AMBASSADRICE DU TRI DU SMICTOM CENTRE OUEST



Cette intervention est effectuée gratuitement dans tout établissement scolaire (maternelle, primaire, collège, lycée) présent sur le territoire du SMICTOM Centre Ouest.

L'ambassadrice du SMICTOM Centre Ouest peut également accompagner tout projet proposé par une classe.

Les explications sur le tri sont également couplées avec une information sur la prévention.

Quelques interventions en 2018 :

- Écoles maternelles et primaires : **519 élèves sensibilisés**
- Lycée Hôtelier de Saint Méen le Grand : **60 élèves**
- Lycée agricole de Caulnes : **28 élèves**
- Centres de loisirs : **23 animateurs, 65 enfants**

4 Sensibilisation de différents publics

L'équipe de communication est également intervenue auprès de différents publics pour expliquer les principes et les enjeux du tri et du recyclage des déchets en 2018 :

- Collectifs, Centre social et opérations «nettoyons la nature» : **126 personnes**
- Mise en place du tri : **Festival du Roi Arthur, Madonne des Motards, Fête des battages de Plumaugat, Course de motos de Saint Thurial**

Autres actions : Insertion d'articles dans les journaux et dans les bulletins communaux, contrôle qualité des bacs, communication en porte-à-porte, ...

B – LA PRÉVENTION

Suite au premier Programme Local de Prévention des déchets (PLP) terminé en 2015, la politique de réduction des déchets du SMICTOM Centre Ouest s'est poursuivie à partir de 2016.

Actions menées en 2018

SENSIBILISATION DES PUBLICS A LA PREVENTION DES DECHETS

Scolaires

Plusieurs interventions ont été réalisées, en classe, permettant de sensibiliser des élèves, depuis la maternelle jusqu'au lycée, sur différentes thématiques : le compostage, le gaspillage alimentaire, la gestion et la prévention des déchets.

Grand public

Une campagne de communication sur le tri des textiles et des emballages en verre, réalisée en partenariat avec le prestataire de collecte, est visible depuis juillet 2018 sur les camions bennes.



SERD

Le SMICTOM a participé à la SERD 2018 (Semaine Européenne de réduction des Déchets).

En partenariat avec les structures d'insertion Envie Autonomie de Rennes et Eureka Emplois Services de Montfort-sur-Meu, une collecte de matériel médical, vélos, outils de Bricolage et d'entretien du jardin a été organisée dans les déchèteries du 17 au 25 novembre 2018.

Ces objets ont été repris par les 2 structures pour être réparés, remis en état et revendus au grand public à des prix compétitifs.

Ces objets ont donc retrouvé une seconde vie.

23 matériels médicaux, 23 vélos et 39 outils ont été collectés

De plus, une communication régulière est faite à travers la lettre du tri, les actualités et les rubriques «Réduire ses déchets» du site internet.



REDUCTION A LA SOURCE, VALORISATION ET UTILISATION DURABLE DES VEGETAUX

Gestion durable des déchets verts des collectivités et promotion du broyage de déchets verts

Les Communautés de Communes ont mis en place des actions exemplaires en matière de gestion des déchets verts depuis plusieurs années.

Promotion du broyage de déchets verts

Le **service de prêt de broyeurs** de la Communauté de Communes de Brocéliande perdure puisqu'en 2018, il y a eu 111 emprunts soit 265 heures de broyage.

La Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban, qui a un service similaire depuis l'automne 2015, a enregistré 37 emprunts en 2018.

L'**aide à la location de broyeurs** mise en place par Montfort Communauté, en partenariat avec une entreprise et une structure d'insertion du territoire, concerne, en 2018, 32 utilisateurs qui se sont vus remettre des bons de réduction pour la location d'un broyeur.

REDUCTION ET VALORISATION DES DECHETS ORGANIQUES

Promotion du compostage individuel

Depuis 2003, le SMICTOM Centre Ouest propose la **vente de composteurs et de matériel de compostage**. 23 composteurs ont été vendus en 2018, soit un total de 4 138 depuis 2003.

Promotion du compostage partagé

Fin 2017, plus de 60 sites étaient en place sur le territoire du SMICTOM. En 2018, un projet a été initié au niveau de la cantine municipale de Breteil.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SMICTOM accompagne des restaurants scolaires dans la mise en place d'actions.

Dans le cadre du projet REPAS (Ré-Enchanter nos assiettes pour le Plaisir des enfants, le maintien d'une Agriculture locale de qualité et la Santé de tous), Montfort Communauté a sensibilisé les cantines scolaires du territoire sur les enjeux de l'alimentation durable, et notamment sur le gaspillage alimentaire.

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES LOCALES PARTICIPANT A L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Promotion du réemploi

Le partenariat, développé depuis 2006, avec Emmaüs a pris fin le 31 décembre 2018, l'association souhaitant se désengager du territoire du Syndicat pour des raisons de distance et d'économie.

En 2018, 36 tonnes d'objets et équipements ont été collectées par Emmaüs dans les déchèteries de Le Verger et Breteil. Ces objets pourront ainsi être valorisés dans les salles de vente de la communauté Emmaüs ou donnés à des familles en difficulté.

En partenariat avec l'association Eurêka Emplois Services, les vélos, l'outillage pour l'entretien du jardin et les outils à main déposés dans le local réemploi du Centre d'Apport Volontaire de Breteil et de la déchèterie de Le Verger sont récupérés dans le cadre d'un atelier d'insertion. Depuis 2017, les cycles remis en état seront revendus sous la marque «Cycloyen».

En 2018, près de 226 vélos, 292 matériels thermiques, électro portatifs et outils à main ont été collectés par Eureka Emplois Services

Partenariat avec Se Recycle

Une recyclerie a été créée par un particulier en septembre 2018.

Pour pallier à la fin du partenariat avec Emmaüs, le SMICTOM Centre Ouest a signé une convention avec Se recycle.

Se Recycle vient collecter les dons des usagers déposés dans les locaux réemploi des déchèteries du SMICTOM.

Ces objets sont ensuite mis en vente dans la recyclerie située sur la commune de Guer et retrouvent ainsi une seconde vie.



Promotion du don et du réemploi des textiles

En partenariat avec Le Relais, 573 tonnes de textiles ont été collectées sur le territoire du SMICTOM Centre Ouest en 2018 grâce aux 81 bornes de collecte, soit 5,7 kg/hab/an. C'est 7,34 % de plus que l'année précédente. Des **animations de sensibilisation** sur le réemploi des textiles animées par le Relais sont proposées à tous les établissements scolaires du territoire. Le Lycée agricole de Caulnes a visité 2 fois le centre de tri des textiles d'Acigné et le Lycée La Providence une fois en 2018.

Promotion des couches lavables

La Communauté de Communes de Brocéliande a poursuivi son action d'aide à l'achat de couches lavables pour les parents et assistants maternels du territoire. 3 familles ont ainsi été aidées en 2018 pour un montant total de 572,86 €.

Sur le territoire de Montfort Communauté, 3 établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire de Montfort Communauté utilisent des couches lavables. 4 kits de couches lavables peuvent être prêtés aux familles intéressées.



AUTRES ACTIONS DE PREVENTION

Stop Pub

699 autocollants stop pub ont été distribués par le SMICTOM en 2018. Ces autocollants permettent de ne plus recevoir de publicités non adressées, et sont disponibles en mairie ou au siège du SMICTOM Centre Ouest.

PERSPECTIVES 2019

DES PROJETS FORTS POUR L'ANNÉE 2019 :

- > Suite de l'étude de faisabilité pour l'installation d'une recyclerie sur le territoire du SMICTOM Centre Ouest
- > Démarrage des travaux à la déchèterie de Porcaro intégrant différents aménagements et la réalisation d'une plateforme pour le stockage des déchets verts
- > Démarrage du nouveau marché d'exploitation des 9 déchèteries du Syndicat avec de nouvelles modalités d'exploitation (packmatage des déchets, tri du bois à la déchèterie du Loscouët sur Meu)
- > Démarrage du tri des couettes et oreillers
- > Démarrage de l'Appel à projets « Territoire Econome en Ressources »
- > Candidature à l'extension des consignes de tri des emballages en plastique
- > Actions visant à réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- > Refonte du site internet du SMICTOM

CONCLUSION

Le SMICTOM Centre Ouest présente toujours **de nombreux points positifs dans sa politique de gestion des déchets** :

- Des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles faibles
- Les performances de son programme de collecte sélective,
 - La mise en place de collectes permettant un tri amélioré des déchets, une sécurisation des collectes, une conformité à la réglementation : Polystyrène, DASRI, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, néons et lampes usagées, meubles, DDS, amiante, plâtre, ...
 - La mise en place de la Redevance Incitative, depuis 2015, s'avère efficace en matière de réduction des déchets
- Un traitement local des ordures ménagères et déchets non recyclables issus des déchèteries

Les élus du SMICTOM Centre Ouest sont conscients que les décisions prises ont une incidence directe sur la vie des usagers. Ainsi, la mise en application de la Redevance Incitative en janvier 2015 a changé les habitudes des usagers en appelant à leur vigilance quotidienne quant à leur production de déchets.

Après de longues années de réflexion et de démarches, les installations de traitement de nos ordures ménagères (UVO) et des déchets non recyclables issus des déchèteries (ISDND) sont aujourd'hui en fonctionnement.

Ces installations permettent, outre une maîtrise des coûts, de traiter localement ces déchets dans le respect de l'environnement grâce notamment à un process innovant.

Ces axes de travail, suivis en 2018, seront poursuivis en 2019.

- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AO : Appel d'Offre
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CAV : Centre d'Apport Volontaire
- CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- COPIL : Comité de Pilotage
- DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
- DDS : Déchets Diffus Spécifiques
- DDTM : Direction Départementale des territoires et de la mer
- DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement
- DEEE ou D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (ensemble des déchets collectés et traités)
- DREAL : Direction Régionale Environnement Aménagement Logement
- FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe à la Valeur Ajoutée
- ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes
- ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
- Lixiviats : Effluents issus des installations de stockage des déchets

- La norme ISO 9001 est internationale et généraliste. Elle constitue un guide pour le management et l'organisation d'une entreprise ou d'un organisme, sans définir des solutions toutes faites. Ainsi chacun peut l'adapter à sa culture et à ses propres bonnes pratiques.
- La famille de normes ISO 14000 donne des outils pratiques aux entreprises et aux organisations de tous types qui souhaitent maîtriser leurs responsabilités environnementales.
- La norme OHSAS 18001 indique la méthode de mise en place d'un management de la santé et de la sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin de réduire le nombre d'accidents, de se conformer à la législation et d'améliorer les performances.
- OMA : Ordures Ménagères et Assimilés (déchets résiduels et déchets collectés sélectivement des ménages et des activités économiques - emballages, verre, papiers - soit les déchets collectés hors déchèteries)
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PLP : Programme Local de Prévention des Déchets
- REP : Responsabilité Elargie du Producteur
- RI : Redevance Incitative
- SMICTOM Centre Ouest : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
- TAP : Temps d'Activités Périscolaires
- UVO : Unité de Valorisation Organique

SMICTOM

CENTRE OUEST 35

Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle-Blanche, Loscouët-sur-Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint-Jouan-de-l'Isle, Saint-Launeuc, Saint-Maden, Trémoré.

Ille-et-Vilaine : Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Monterfil, Montfort-sur-Meu, Muel, Paimpont, Plélan-le-Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint-Gonlay, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint-M'Hervon, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Péran, Saint-Thurial, Saint-Uniac, Talensac, Treffendel.

Morbihan : Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant-sur-Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint-Brieuc-de-Mauron, Saint-Léry, Saint-Malo-de-Beignon, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Tréhorenteuc.

5 ter, rue de Gaël - 35 290 SAINT-MEEN-LE-GRAND
www.smictom-centreouest35.fr